

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Promutuel Bellechasse, société mutuelle d'assurance générale

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 13 février 2009, le permis d'assureur de Promutuel Bellechasse, société mutuelle d'assurance générale afin de changer son nom pour celui de Promutuel Bellechasse-Lévis, société mutuelle d'assurance générale. L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurances suivantes :

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| - Automobile | - Frais juridiques |
| - Biens | - Garantie |
| - Contre le bris des machines | - Responsabilité |

Le siège de l'assureur est situé au 340, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0.

Fait le 13 février 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.